

Question au maire de Clamart par Pierre Ramognino, conseiller municipal :

(conseil municipal du 06 07 2018)

Le 30 juin 2018, à grand renfort de publicité envoyé par la mairie de Clamart dans les boîtes aux lettres du quartier Jardin Parisien, vous invitiez les habitants à la pose de la première pierre du quartier Panorama.

Pourtant, à l'entrée de l'inauguration, un barrage de policiers municipaux dirigé par votre chef de cabinet interdisait l'accès à certains habitants et à trois conseillers municipaux, Gérard Aubineau, Pierre Carrive et moi-même. Comment justifiez-vous que, pour la première fois dans l'histoire de la commune, des élus d'opposition – qui venaient tranquillement et pacifiquement assister à votre discours d'inauguration aient été interdits d'accès à une manifestation officielle ?

Pour expliquer votre décision, votre chef de cabinet expliqua que c'était une manifestation privée organisée par les promoteurs.

Pourquoi alors les prospectus invitant à l'inauguration et distribués dans les boîtes aux lettres étaient-ils signés par la mairie de Clamart ? Pourquoi alors les moyens de la ville ont-ils été mobilisés comme pour toutes les manifestations publiques ?

Enfin, sur le fond, deux questions :

- A quelle date ont-elles eu lieu les fouilles archéologiques préventives légalement indispensables avant tout chantier de ce type ? Par quel organisme ou laboratoire ces fouilles ont-elles été menées ?
- Quelles mesures scientifiques ont été prises pour assurer la décontamination de ce site et où peut-on les consulter ?